



Communiqué de presse – Paris, le 7 avril 2021

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021

L'Assemblée Générale Mixte de Danone est convoquée le jeudi 29 avril 2021, à 14h30, au siège social de la Société – 17 boulevard Haussmann, 75009 Paris. Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, cette Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à huis clos.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 22 mars 2021 et a été suivi d'un avis complémentaire publié au BALO le 31 mars 2021. L'avis de convocation a été publié au BALO du 7 avril 2021.

Un point complémentaire (sans résolution soumise au vote) a été ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée générale, à la suite d'une demande de plusieurs actionnaires. Ce point complémentaire et l'argumentaire des actionnaires ayant demandé l'inscription du point à l'ordre du jour, ainsi que les commentaires du Conseil d'Administration, figurent dans un addendum à l'avis de convocation publié ce jour sur le site Internet de Danone, à l'adresse suivante : <https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

Modalités particulières de tenue de l'Assemblée Générale

Conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n°2020-418 du 10 avril 2020, tels que prorogés par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale du 29 avril 2021 se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions réglementaires applicables, Amundi Asset Management et le FCPE "Fonds Danone", actionnaires de la Société, assureront les fonctions de scrutateurs de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale sera retransmise en intégralité, en direct et en différé, en français et en anglais, sur le site Internet de Danone, à l'adresse suivante : <https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

Modalités d'information des actionnaires

Les informations relatives à cette Assemblée sont consultables sur le site Internet de Danone : <https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

En particulier, l'avis de convocation comprenant l'ordre du jour, les projets de résolution soumis à l'Assemblée, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur ces résolutions, peut être consulté sur cette page.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée seront disponibles dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Questions écrites

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser dès maintenant à la Société les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'Administration à l'adresse suivante : Danone – Direction Juridique Corporate, 15 rue du Helder, 75439 Paris Cedex 09, ou bien par e-mail à l'adresse assemblee2021@danone.com, de telle sorte qu'elles soient reçues par la Société au plus tard le mardi 27 avril 2021. Cet envoi doit être accompagné d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la qualité d'actionnaire.

Les réponses aux questions écrites des actionnaires seront publiées sur le site Internet de la Société, dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 accessible à l'adresse suivante :

<https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

La publication interviendra dès que possible à la fin de l'Assemblée, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré à compter de la date de l'Assemblée, soit le jeudi 6 mai 2021.

Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions légales et à titre exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, il ne sera pas possible de poser des questions ni de proposer des résolutions nouvelles pendant l'Assemblée Générale.

Modalités de vote

Les modalités de vote à l'Assemblée Générale sont détaillées dans la brochure de convocation disponible sur le site Internet de Danone dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 accessible à l'adresse suivante :

<https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

Elles sont résumées ci-après.

Les actionnaires pourront exprimer leur vote en amont de l'Assemblée Générale, selon l'une des trois modalités suivantes :

- par correspondance via le formulaire de vote ou, sur Internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS ;
- en donnant pouvoir à toute personne physique ou morale qui votera avant l'Assemblée Générale ; ou
- en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée pour cette Assemblée Générale.

Compte tenu du contexte exceptionnel, les actionnaires sont vivement encouragés à privilégier le vote par voie électronique.

Il est rappelé que seuls seront admis à exprimer leur vote les actionnaires ayant justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, le mardi 27 avril 2021 à zéro heure (heure de Paris).

Vote ou pouvoir adressé par voie électronique

Les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire, par Internet, via la plateforme sécurisée VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

- **Pour l'actionnaire au nominatif (pur ou administré)** : les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré accéderont à la plateforme VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.
- **Pour l'actionnaire au porteur** : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions particulières d'utilisation.
 - Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels et suivre les indications mentionnées à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire pourra être effectuée par voie électronique, à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, dans les conditions décrites dans la brochure de convocation disponible sur le site Internet de Danone dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale :
<https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

Le site VOTACCESS est ouvert à compter du 7 avril 2021 et la possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin le mercredi 28 avril 2021 à 15h00 (heure de Paris).

Vote ou pouvoir adressé par voie postale

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

- **Pour l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) :** renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales.
- **Pour l'actionnaire au porteur :** demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres et, une fois complété, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales.

Modalités particulières de vote pour les mandataires autres que le Président de l'Assemblée

Le mandataire devra adresser ses instructions de vote pour l'exercice des mandats dont il dispose, à BNP Paribas Securities Services, au plus tard le dimanche 25 avril 2021 à minuit (heure de Paris).

Le mandataire devra adresser ses instructions de vote en envoyant par e-mail à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, une copie numérisée du formulaire de vote à distance disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale :
<https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

Ces instructions de vote devront être accompagnées de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité du mandataire et, si le mandant est une personne morale, du pouvoir le désignant en qualité de mandataire.

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire et la mention "En qualité de mandataire", et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre "Je vote par correspondance" du formulaire.

Afin d'avoir accès à toutes les informations à jour concernant l'Assemblée Générale, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site Internet de Danone :

<https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

A propos de Danone (www.danone.com)

Entreprise multi-locale parmi les leaders de l'alimentation, Danone se développe sur des catégories tournées vers la santé et en forte croissance à travers ses 3 métiers : les Produits laitiers et d'origine végétale, les Eaux et la Nutrition spécialisée. Avec un cadre d'action unique, 'One Planet. One Health', qui affirme que la santé des personnes et de la planète sont intimement liées, Danone vise à inspirer des pratiques alimentaires plus saines et plus durables. Pour accélérer cette révolution de l'alimentation et créer de la valeur durable et rentable sur le long terme pour toutes ses parties prenantes, Danone a défini neuf Objectifs pour 2030 et est devenue la première société cotée à adopter le statut d'Entreprise à Mission en France. Avec sa raison d'être - apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre - et des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux inscrits dans ses statuts, Danone s'engage à agir de manière efficace, responsable et inclusive, en accord avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. D'ici 2025, Danone a pour ambition de devenir l'une des premières multinationales à obtenir la certification B Corp™. Avec plus de 100 000 salariés et des produits vendus dans plus de 120 pays, Danone a réalisé un chiffre d'affaires de 23,6 milliards d'euros en 2020. Le portefeuille de Danone comprend des marques internationales (Actimel, Activia, Alpro, Aptamil, Danette, Danio, Danonino, evian, Nutricia, Nutrilon, Volvic, entre autres) ainsi que des marques locales et régionales fortes (notamment AQUA, Blédina, Bonafont, Cow & Gate, Horizon

Organic, Mizone, Oikos, Prostokvashino, Silk, Vega). Cotée sur Euronext Paris et présente sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classée dans les principaux indices de développement durable, dont ceux gérés par Vigeo Eiris et Sustainalytics, ainsi que l'Ethibel Sustainability index, MSCI ESG Indexes, FTSE4Good Index Series, Bloomberg Gender Equality Index, et Access to Nutrition Index.